

génération, si la satisfaction complète n'est pas donnée à leurs camarades boulangers.

Protestation des placeurs

La chambre syndicale des bureaux de placement autorisés de Paris et des départements, réunie de la campagne dirigée contre elle tant parmi les ouvriers qu'au Parlement, a tenu, vendredi mercredi une réunion extraordinaire.

Elle a voté un ordre du jour où elle proteste de la façon la plus énergique contre ce qui a été adopté en commun par les patrons et les ouvriers boulanger, et qui conclut, d'une façon générale, à la nécessité de supprimer les bureaux de placement.

Dans l'ordre du jour adopté mercredi par les placeurs, ceux-ci s'expriment ainsi :

La chambre syndicale des bureaux de placement, se rendant solidaire de ses syndiqués, les placeurs de la boulangerie, désire être entendue pour demander que la preuve soit faite des griefs allégués par les 382 ouvriers grévistes qui disent avoir à se plaindre gravement des placeurs.

La chambre syndicale ne reconnaît nullement les droits de ces 382 grévistes qui ont la prétention d'imposer la fermeture des bureaux, contre une majorité de 8,000 ouvriers ne voulant pas se solidariser avec eux et qui ne demandent pas mieux que de rester fidèles aux placeurs.

La chambre syndicale des placeurs a en outre adressé aux sénateurs et aux députés une longue pétition où elle proteste contre les propositions de loi tendant à supprimer les bureaux de placement. Elle étudie en même temps les griefs invoqués contre ceux-ci, s'efforce d'en démontrer l'inanité et conclut en réclamant la liberté pour tous, pour les ouvriers qui veulent s'adresser aux placeurs, comme pour ceux qui préfèrent recourir aux bons offices des syndicats et des Bourses du travail.

LES TRIBUNAUX

NOUVELLES JUDICIAIRES

Les quatre condamnés dans l'affaire de la malitie se pourvoient en appel.

La 10^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris a rendu hier son jugement dans l'affaire des dettes d'amour du général Boulangier.

Mme Lefebure, dite Julia Fortel, est acquittée sur le chef de vol, mais elle est condamnée, pour abus de dépôt, à trois mois de prison et 25 fr. d'amende.

Son complice, l'agent d'affaires Moreau, s'en tire avec un mois de prison et 25 francs d'amende.

Maitre Corbeau.

Paris au Théâtre

Opéra-Comique : Première représentation de *Le Rêve*, drame lyrique en quatre actes et sept tableaux, d'après le roman de M. Emile Zola; poème de M. Louis Gallet; musique de M. A. Bruneau.

Chacun sait — n'est-ce pas? — combien le veste et le chapeau haut de forme sont suggestifs en matière de poésie lyrique, et nul n'ignore que les personnages d'une pièce de théâtre se rapprochent d'autant plus de la vérité qu'ils expriment des idées, ou qu'ils perçoivent des sensations très au-dessus de leur condition sociale.

C'est à ces principes, d'une évidence absolue, que nous devons *Le Rêve*.

Le Rêve, au dire des meilleurs esprits de ce temps, sera continué. Il n'est que le prélude d'une série à ne pas interrompre. La prochaine manifestation d'art lyrique moderne aura lieu à l'Opéra, non pas avec Wagner, qui ne fut jamais qu'un idéaliste, mais avec M. Bruneau, apôtre réel. C'est toujours M. Zola qui fournira le poisson, et la sauce sera toujours combinée par l'excellent Louis Gallet, tombé en déliquescence à la suite de poèmes tels qu'il n'en fallut jamais. (Voir *Marie Magdeleine*, *Etienne Marcel* et *Ascanio*.) Devenus héroïques, Mes Bottes, Bec-Salé et Bibi la Grillade répètent, dès aujourd'hui, un trio sensationnel : « Quand l'Assommoir est un lieu de délices », pour faire pièce à cet imbécile de Rossini qui n'avait que du génie, et ce sera très beau ; d'une beauté criante, d'une vérité à hurler.

Donc, l'évêque Jean d'Hautecœur, grand seigneur, avait eu un fils avant d'entrer dans les ordres, et ce fils, dont il avait fait un ouvrier peintre sur verre, — précisément à cause de la noblesse de ses ancêtres, — s'était amoureux de la petite Angélique, enfant trouvée, adoptée par le ménage Hubert, brodeur, et Hubertine, brodeuse. Or, il advint que le peintre Félicien aurait bien voulu épouser la brodeuse Angélique ; ce à quoi Son Eminence de père s'opposa formellement. Que vouliez-vous que fit Angélique ? Qu'elle mourût ; puisqu'un beau désespoir ne pouvait point suffire à la secourir.

Et Angélique mourut ; mais non pas ayant d'avoir reçu l'extrême-onction des propres mains de son bourreau évêque, ce qui lui permit de quasi ressusciter, et assez, en tout cas, pour épouser *in extremis* et en un huitième tableau, son ami Félicien, après quoi elle rendit gentiment le dernier soupir, dans une mort à effet, comme pour prouver toujours un crâne mépris des conventions ordinaires. C'était ainsi du moins jusqu'à hier soir ; mais, après la répétition générale, on a compris qu'on était à l'Opéra-Comique, théâtre où il faut « finir bien », et Angélique ne meurt plus. Si la volonté de fer de M. Zola a consenti à ce sacrifice méritoire, c'est qu'évidemment elle avait une paille.

Scribe, un imbécile du même calibre que Rossini ou Meyerbeer (deux compositeurs dont M. Alfred Bruneau fait heureusement le plus grand cas dans ses conversations), ayant eu un jour l'idée de mettre un évêque à la scène, fit la Juive ; mais, de cervelle étroite, il crut qu'un cardinal, vivant à l'époque du concile de Constance, serait plus pompeux, plus décoratif, c'est-à-dire plus théâtral, entouré de princesses et de seigneurs, qu'un évêque qui fait commerce d'amitié avec une famille de brodeurs humbles, en redingote et en mantelet. Scribe saura-t-il jamais que depuis que j'ai l'âge d'adulte, ma première pensée, à chaque réveil quotidien, est pour le maudit d'une conception à ce point ridicule !

Scrie, un imbécile du même calibre que Rossini ou Meyerbeer (deux compositeurs dont M. Alfred Bruneau fait heureusement le plus grand cas dans ses conversations), ayant eu un jour l'idée de mettre un évêque à la scène, fit la Juive ; mais, de cervelle étroite, il crut qu'un cardinal, vivant à l'époque du concile de Constance, serait plus pompeux, plus décoratif, c'est-à-dire plus théâtral, entouré de princesses et de seigneurs, qu'un évêque qui fait commerce d'amitié avec une famille de brodeurs humbles, en redingote et en mantelet. Scribe saura-t-il jamais que depuis que j'ai l'âge d'adulte, ma première pensée, à chaque réveil quotidien, est pour le maudit d'une conception à ce point ridicule !

Si l'action de *Le Rêve* se passait au moyen age, par exemple, Hubert et Hubertine, brodeurs de chasubles, auraient comme une sauveur de corporations, le peintre sur verre indiquerait de vagues analogies avec Jehan Frollo, Angélique, qui entend des voix tout comme la bonne Lorraine, ne relèverait plus de la clinique du docteur Charcot et serait par trop vraie. Et j'aurais le cuisant regret de ne pouvoir féliciter les auteurs d'avoir nettement formulé cet aphorisme, si beau et dont ils auront la gloire impérissable de rester les inventeurs : « la première qualité du réel est de

être pas vraisemblable », à preuve le chapeau haut de forme et le veste.

Autre erreur, que le musicien (cette fois ah! mais...) s'est chargé de redresser de belle sorte. Jusqu'ici on se figurait qu'à un sujet essentiellement simple, d'ordre tout intime, il fallait une musique discrète, adéquate à la donnée, et très capable comme telle de pénétrer l'auditeur, de l'envelopper comme en un bain d'ondes harmonieusement sonores. Que tout cela était sot ! Et comme il était temps que M. Bruneau vint pour donner un compagnon à l'aphorisme de ses librettistes, lequel s'ennuyait ferme d'être seul. Grâce à la partition de *Le Rêve*, les deux font la paire, et on sait maintenant, à n'en plus douter : « que la musique n'est harmonieuse qu'à la condition d'être toujours dissonante. » Vérité que, certes beaucoup de compositeurs français connaissaient déjà ; mais, voilà, il fallait avoir le courage de la dire. M. Bruneau l'a eu, ce courage ; qu'il me permette de l'en féliciter.

D'ailleurs, en matière de courage, M. Bruneau n'est jamais en reste ; il affirme la plus fière des indépendances dans la plus enchevêtrée des écritures ; il lui importe peu que sa musique soit gauche à exécuter ; pour lui elle est droite, attendu que la écriture en art est sa qualité maîtresse, cela du moins n'est pas discutable. Les violons tatonneront s'ils veulent (et ils tâtonnent), ils chercheront leurs positions (et ils les cherchent), ils auront des doutes sur les doigts (et ils en ont) ; qu'importe, pourvu que le système triomphe et que le Wagnerisme continue à s'brouer là où il n'a que faire, car Dieu le sait, — et nos oreilles aussi, — la note fournie par Massenet dans *Manon*, cette note qui sait continuer à se maintenir charmante tout en étant moderne, — est évidemment suffisante pour traiter des amours de ce Roméo du vitrail et de cette Juliette de la broderie ! Mais la science des proportions est celle qui ne s'apprend pas. *Le Rêve* est d'un autre âge et la langue musicale qu'on y parle est de demain. Comment veulez-vous que je comprenne ? Il est vrai, dira-t-on, et on l'a déjà dit, que je ne suis qu'un bourgeois et que, sans doute, je n'ai point des aperçus assez aigus pour m'assimiler l'art très intensif qui sévit dans *Le Rêve*, soit — mais tout de même, j'entends rester ce que je suis, et il ne me convient pas d'emboîter le pas à la catégorie de ces « suivreurs », qui s'extasient d'autant plus qu'ils comprennent moins, et qui occupent leur soirée au théâtre à épier de l'œil les sensations des autres, afin de se les assimiler et de les donner comme siennes en les manifestant. La voilà, la plaie du moment, et c'est d'elle que meurent les théâtres. Quoi de plus simple, pourtant ? *Le Rêve* m'ennuie, je le dis, mais d'autres s'y ennuent aussi, qui ne le diront pas... et voilà ce qui fausse la moyenne des sincérités.

Cependant, qu'on me comprenne bien, je n'entends influencer l'opinion de personne, je doute seulement que quelques rares jolis coins de musique, un duo à accents sentis et un ensemble final d'une belle sonorité vocale suffisent à rendre viable une partition qui ne cadre pas avec son poème. Je ne dis pas autre chose que ceci : M. Bruneau a trop montré ce qu'il ne fallait pas faire pour qu'on gronde ce qu'il a fait.

Quoi qu'il advienne, les auteurs ne pourront pas se plaindre : M. Carvalho leur a fourni des décors et une mise en scène souverainement artistiques ; il leur a donné l'élite de ses chanteurs, Mlle Simonnet, Mme Deschamps, MM. Bouvet et Lorrain ; il a même été jusqu'à engager spécialement M. Engel, le plus sérieux de tous les apponts et M. Danlé a prodigué aux études musicales de la partition ses soins les plus consciencieux ; si, avec autant et des si beaux atouts, l'œuvre ne réussit pas, si la masse reste rebelle, j'aurai le regret d'avoir devancé l'opinion générale, et il sera décidément prouvé qu'à moins d'écrire pour une « chapelle » — je consens à dire pour une élite, — il vaut encore mieux, avec des idées à soi, faire de la musique comme tout le monde, que de n'en faire comme personne !

Leon Kerst.

PETITES NOUVELLES

L'assemblée générale annuelle des membres fondateurs de la Société française de secours aux blessés militaires aura lieu demain samedi, à quatre heures, au siège de l'Entreprise, rue Matignon, 19, sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon.

— L'eau de rivière sera substituée à l'eau de source à partir de demain 20 juin et pour une durée de vingt jours au plus, dans les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements.

— La Société de Topographie de France fera dimanche une excursion publique de topographie sur le territoire de Suresnes. Rendez-vous : embarcadère du Pont-Royal, à sept heures trois quarts du matin, ou débarcadère de Suresnes, à neuf heures du matin.

A travers Paris

LES EMPLOYÉES DU TEMPLE

Les récents incidents qui se sont produits au marché du Temple et notamment les mesures prises par l'administration pour empêcher les employées d'appeler les clients ont eu pour résultat d'éveiller l'attention des « appelleuses » et des autres employées sur la situation d'inégalité où elles se trouvaient comparativement aux autres corporations.

Une centaine d'entre elles se sont réunies hier soir à la salle des Enfants de Paris, rue du Temple. M. Benoit-Lévy, avocat à la cour d'appel, avait été invité par ces demoiselles à leur prêter le concours de son expérience pour la constitution d'un syndicat.

A l'unanimité, les assistants ont décidé qu'il y avait lieu de grouper dans une association professionnelle toutes les employées du Temple et de les mettre en mesure de défendre, le cas échéant, leurs intérêts.

Une réunion générale sera tenue d'ici peu pour examiner les statuts du syndicat.

LA RÉFORME DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Un comité, composé de présidents, vice-présidents et de membres de chambres syndicales, s'est constitué récemment à Paris pour étudier un projet de réforme de la loi sur la liquidation judiciaire.

Nous avons rendu compte de la première séance de ce comité, qui a tenu hier, à l'hôtel Moderne, sa seconde séance d'organisation et s'est définitivement constitué.

Le président, M. Le Montrier, a d'abord annoncé au comité qu'un grand nombre de négociants avaient écrit pour donner leur approbation pleine et entière à l'idée de la réforme projetée ; puis lecture a été donnée de deux projets qui seront examinés par la commission d'étude précédemment nommée.

Le bureau a été ensuite définitivement constitué de la manière suivante : MM. Le Montrier, président ; Barault, Dury, Décle, vice-présidents ; Prudhon, trésorier.

TENTATIVE DE FRATRICIDE

Hier soir, à neuf heures, au cours d'une